



Rapport financier

exercice

20 09

Juin 2010

Sommaire

1	Avant-propos
2	Analyse financière consolidée Ville et Département de Paris du CA 2004 au CA 2009
4	Remarques préliminaires
5	Face à la crise, la collectivité parisienne réaffirme sa politique volontariste d'investissement
7	Les recettes réelles d'investissement se maintiennent à un niveau élevé
7	Dans le prolongement de l'exercice 2008, l'évolution des charges de gestion courante est maîtrisée
9	Les recettes courantes de fonctionnement font preuve en 2009 d'un dynamisme global
10	Les opérations financières et exceptionnelles
11	L'épargne nette se redresse fortement en 2009 et la capacité de financement des investissements permet de couvrir 80 % des dépenses d'investissement
12	En 2009, Paris demeure l'une des collectivités les plus modérément endettées
13	Soldes financiers consolidés 2004-2009
14	Compte administratif 2009 de la Ville
15	Compte administratif 2009 du Département
16	Principaux ratios financiers de la collectivité parisienne (Ville et Département)
17	Lexique d'analyse financière

Avant-propos

Le prolongement et l'amplification de la crise financière, économique et sociale, dont les impacts pour notre collectivité avaient été limités en 2008, ont constitué le fait marquant de l'année 2009. Financièrement, cette crise entraîne pour nous deux conséquences principales : elle touche durement la situation économique et sociale des Parisiens, et grève les recettes de fiscalité immobilière de la municipalité (qui représentaient près de 1/6 de nos recettes en 2008 et ont chuté de 24 %) et donc ses marges de manœuvre.

Face à cette situation très difficile pour nos concitoyens, la municipalité parisienne a évidemment renforcé encore les politiques de solidarité qui la caractérisent depuis 2001. Ainsi, en 2009, 6 081 logements sociaux nouveaux ont été subventionnés par la collectivité parisienne, qui reste conforme à son objectif : atteindre dès 2014 les objectifs fixés par la loi SRU pour 2020. Par ailleurs, nos dépenses sociales ont atteint un niveau inégalé de 1 324 M€, en progression de 3,5 % par rapport à 2008 : je citerai à titre d'exemples le lancement de la nouvelle allocation « Paris logement », l'effort renforcé sur le Plan départemental d'insertion, ou encore l'augmentation de 5 % de la dépense RMI-RSA, alors que la compensation versée par l'État n'a progressé que de 2 %, portant à 140 M€ le décalage entre la dépense depuis 2004 et les compensations payées par l'État.

Parce que Paris a fait le choix de préparer l'avenir, le cap d'une programmation d'investissement soutenue a été maintenu en 2009, avec la mobilisation de 1,5 milliard, financée tout en maintenant un niveau d'endettement parmi les plus bas des grandes villes françaises. Outre le logement, l'essentiel des crédits a porté sur des travaux visant à améliorer le cadre de vie quotidien des Parisiens et sur les acquisitions foncières destinées au développement des nouveaux quartiers, sur tout le territoire parisien.

Ces efforts importants ont été financés grâce à la bonne tenue des recettes de fonctionnement, en augmentation de 4,8 %, malgré le recul important des recettes de fiscalité immobilière et une quasi-stabilité de la dotation globale versée par l'État, qui une fois encore en 2009, n'a même pas suivi le niveau de l'inflation.

Nous avons mis en œuvre une hausse modérée des taux de fiscalité locale, pour la première fois depuis 2001 - avec une progression de 9 % et la création d'une taxe foncière départementale de 3 % - qui laisse Paris la grande Ville française où la pression fiscale est la plus faible. Cette revalorisation, qui avait été annoncée aux Parisiens, a encore conforté la municipalité parisienne dans sa volonté d'une gestion rigoureuse de ses dépenses. Ainsi, malgré les nouveaux services et équipements offerts aux Parisiens, la progression des charges à caractère général a-t-elle été limitée à +1,1 %, grâce à des efforts d'économies sur la plupart des postes de dépenses administratives, de communication, de représentation et de fonctionnement courant.

Ces résultats, dont je me félicite, reflètent le sérieux de la gestion conduite par l'équipe municipale. Nous avons la ferme intention de continuer dans cette voie.

Bernard Gaudillère

*Adjoint au Maire de Paris
chargé du budget, des finances et
du suivi des sociétés d'économie mixte*



Analyse financière consolidée

Ville et Département de Paris du CA 2004 au CA 2009

en millions d'euros

	Compte administratif 2004	Compte administratif 2005	Compte administratif 2006	Compte administratif 2007	Compte administratif 2008	Compte administratif 2009	variation 2009/2008
Contributions directes	1 625	1 634	1 652	1 682	1 720	2 122	23,4%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	331	340	349	358	366	377	3,0%
Taxe de balayage	69	70	70	70	70	70	-0,4%
Droits de stationnement	52	49	48	45	47	44	-6,6%
Taxe sur l'électricité	69	73	72	70	70	70	0,1%
Fiscalité immobilière	668	808	872	940	856	647	-24,4%
Autres impôts et taxes	44	47	48	51	56	65	16,3%
Impôts et taxes	2 857	3 022	3 112	3 215	3 186	3 396	6,6%
Compensation RMI, RSA (TIPP + FMDI)	235	267	264	260	258	264	2,0%
Compensation APA (CNSA)	19	21	13	18	19	19	0,9%
Autres compensations (dont TSCA)	1	9	49	54	64	73	14,8%
Compensation des transferts de compétences	255	297	325	333	341	356	4,3%
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 217	1 229	1 245	1 255	1 266	1 270	0,3%
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	84	90	87	86	72	60	-16,7%
Dotations de l'État	1 300	1 320	1 333	1 341	1 338	1 330	-0,6%
Recettes CAF	97	117	123	134	115	118	2,3%
Autres subventions et participations	25	54	73	70	77	79	3,1%
Total subventions et participations	123	171	197	204	192	197	2,6%
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	237	230	244	212	195	211	8,2%
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	52	51	55	56	56	59	5,7%
Prestations de service	91	91	102	123	136	147	8,2%
Produits d'exploitation et redevances	380	371	402	391	387	417	7,9%
Excédents de ZAC	25	11	34	3	1	0	
Recettes de loyers	39	50	84	183	192	216	12,6%
Recouvrements sur bénéficiaires	81	86	87	77	91	93	1,4%
Autres recettes courantes de fonctionnement	203	192	144	135	122	126	3,1%
Total autres recettes courantes de fonctionnement	323	328	316	396	405	434	7,2%
Recettes courantes de fonctionnement	5 264	5 520	5 718	5 883	5 850	6 129	4,8%
Charges de personnel	1 679	1 731	1 778	1 863	1 930	1 982	2,7%
Charges à caractère général	761	760	734	752	789	798	1,1%
Aide sociale, dont	551	570	614	629	650	677	4,1%
• Aide sociale à l'enfance	202	210	219	220	224	234	4,2%
• Aide sociale aux handicapés	114	124	150	148	156	160	2,9%
• Aide sociale aux personnes âgées	139	128	134	142	140	146	4,4%
• Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	87	97	103	107	119	125	5,1%
RSA, RMI, PDI et contrats d'avenir	313	340	348	350	334	348	4,1%
• dont part allocation RMI, RSA	267	286	291	286	271	285	5,0%
Contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris	260	278	287	285	295	299	1,4%
Total aide sociale	1 124	1 188	1 248	1 264	1 280	1 324	3,5%
Contribution au Syndicat des transports d'Île-de-France	199	203	257	317	326	335	2,7%
Contribution à la Préfecture de police	245	252	255	261	268	271	1,2%
Contribution au SYCTOM	96	101	107	113	120	122	1,7%
Contribution au FSRIF	94	98	95	103	100	101	1,2%
Subventions et participations diverses	173	185	195	208	214	215	0,6%
Subventions de fonctionnement Ville	165	169	184	184	193	218	13,1%
Total contributions et subventions	971	1 008	1 092	1 186	1 221	1 263	3,4%
Autres charges de gestion courante	109	107	125	128	145	180	24,2%
Charges de gestion courante	4 643	4 794	4 978	5 193	5 365	5 547	3,4%
Épargne de gestion	621	725	740	690	484	582	20,2%

	Compte administratif 2004	Compte administratif 2005	Compte administratif 2006	Compte administratif 2007	Compte administratif 2008	Compte administratif 2009	variation 2009/2008
Produits financiers	23	25	28	19	23	13	-43,0%
Charges financières	35	38	56	59	74	60	-18,0%
Solde financier	-13	-13	-27	-40	-51	-47	-6,6%
Produits exceptionnels	44	31	58	102	21	20	-4,0%
<i>+ opérations équilibrées neutralisées Eau de Paris</i>						189	
Charges exceptionnelles	62	77	83	63	64	66	3,6%
<i>+ opérations équilibrées neutralisées Eau de Paris</i>						189	
Solde exceptionnel	-18	-46	-25	40	-43	-46	7,3%
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 331	5 576	5 804	6 004	5 894	6 163	4,6%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 740	4 909	5 117	5 315	5 502	5 673	3,1%
Épargne brute	590	667	687	689	391	490	25,1%
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	150	168	153	72	138	120	-12,7%
Épargne nette	441	499	534	618	254	370	45,6%
Subventions et dotations reçues	143	150	249	293	283	371	31,1%
• <i>dont subventions d'investissement reçues</i>	47	47	110	151	134	93	-31,2%
• <i>dont amendes de police</i>	23	26	44	30	24	34	41,1%
• <i>dont FCTVA</i>	68	70	93	110	117	235	99,7%
Produits de cession des immobilisations	75	83	551	257	132	118	-10,6%
<i>+ opérations équilibrées neutralisées</i>				79	11	42	NS
Opérations pour compte de tiers	7	0	2	5	5	9	70,3%
Remboursement de prêts	20	34	55	52	495	260	NS
• <i>dont recettes exceptionnelles DLH</i>					470	236	NS
Autres immobilisations financières	33	29	9	305	39	30	-22,3%
Autres recettes réelles d'investissement	1	4	7	5	1	5	606,5%
<i>+ opérations équilibrées neutralisées</i>						248	
Recettes réelles d'investissement	279	300	874	916	955	793	-16,9%
Capacité de financement des investissements	720	798	1 408	1 534	1 209	1 163	-3,8%
Études	35	34	30	38	28	25	-10,0%
Subventions d'équipement	133	151	226	423	322	480	48,9%
Acquisitions	338	434	465	691	596	352	-41,0%
• <i>dont acquisitions compte foncier</i>	246	338	340	581	443	239	-46,0%
<i>+ opérations équilibrées neutralisées</i>						248	
Travaux	482	576	698	708	577	587	1,7%
Opérations pour compte de tiers	2	3	8	16	10	5	-45,1%
Prêts accordés	107	50	25	18	38	6	-84,1%
Autres dépenses réelles d'investissement	37	26	266	7	16	8	-48,5%
<i>+ opérations équilibrées neutralisées</i>				79	11	42	
Dépenses réelles d'investissement	1 135	1 274	1 718	1 901	1 587	1 463	-7,8%
Besoin de financement	414	475	310	367	378	300	-20,6%
Nouveaux emprunts	150	607	450	359	331	275	-17,0%
Fonds de roulement au 1^{er} janvier	362	100	232	372	364	318	
<i>Variation du fonds de roulement</i>	<i>-264</i>	<i>132</i>	<i>140</i>	<i>-8</i>	<i>-47</i>	<i>-25</i>	
Fonds de roulement au 31 décembre	98	232	372	364	318	293	
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	1 109	1 109	1 548	1 845	2 132	2 326	
Encours de dette au 31 décembre	1 109	1 548	1 845	2 132	2 326	2 481	
Variation de l'encours de dette	0	439	297	287	193	155	
Financement des investissements :							
Capacité de financement	63,5%	62,7%	82,0%	80,7%	76,2%	79,5%	
Emprunt	13,2%	47,7%	26,2%	18,9%	20,9%	18,8%	
Fonds de roulement	23,3%	-10,4%	-8,2%	0,4%	2,9%	1,7%	

Remarques préliminaires

L'analyse financière ne prend en compte que les mouvements réels de l'exercice, en dépenses et en recettes. Les mouvements entre les sections de fonctionnement et d'investissement (appelés mouvements pour ordre) sont ignorés.

La consolidation des analyses financières des comptes administratifs de la Ville et du Département nécessite aussi d'écarter les mouvements croisés entre les deux budgets, à savoir principalement, en fonctionnement, la contribution de la Ville au Département au titre de l'aide sociale (510 M€).

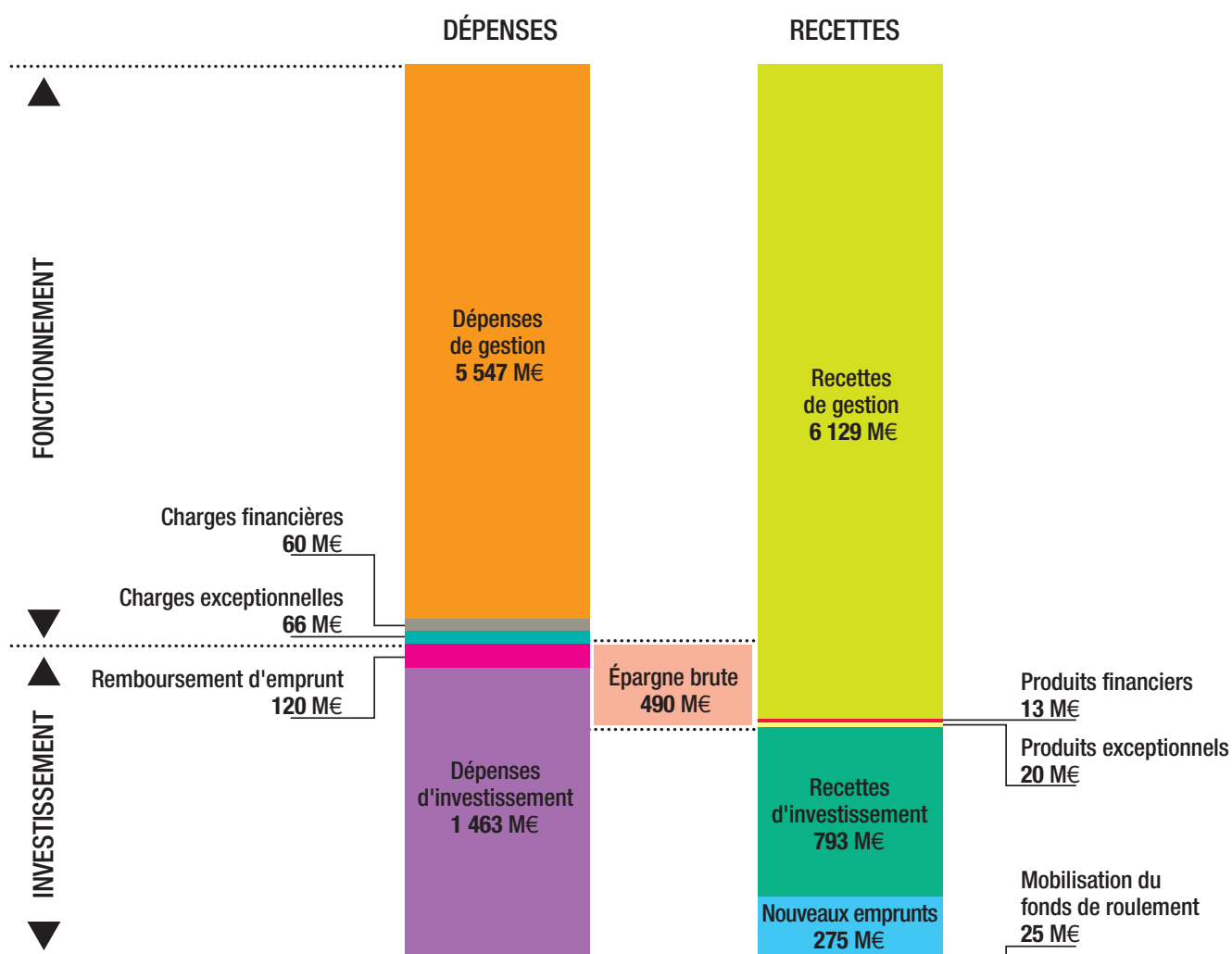
Par ailleurs, en application des nouvelles règles comptables entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2006 (réforme de l'instruction budgétaire des communes M14), les subventions d'équipement (dépenses) ainsi que les produits de cession des immobilisations (recettes), auparavant imputés en section de fonctionnement, sont désormais inscrits en section d'investissement. Dès lors, afin de permettre la comparaison des exercices 2004 à 2009, les données antérieures à 2006 ont été retraitées selon ces nouvelles règles comptables,

entraînant une diminution des volumes de la section de fonctionnement et un accroissement équivalent de ceux de la section d'investissement.

Ont également été neutralisées des inscriptions comptables équilibrées en dépenses et en recettes :

- un montant total de 42 M€ en investissement, résultant de la réforme de la M14 sur les écritures comptables pour les ventes foncières avec échéancier. De la même manière 11 M€ d'écritures comptables ont été neutralisés en 2008, écritures liées, d'une part, aux ventes foncières avec échéancier (1,5 M€) et, d'autre part, aux fusions SEMEA 15-SEM Paris Centre et RIVP-SGJA (pour un montant total de 9,4 M€) ;
- les flux financiers de l'opération d'acquisition foncière Clichy-Batignolles à hauteur de 248 M€ en investissement ;
- les inscriptions en produits et charges exceptionnels de fonctionnement liées à la remunicipalisation du service de l'eau à hauteur de 189 M€.

Compte administratif consolidé 2009



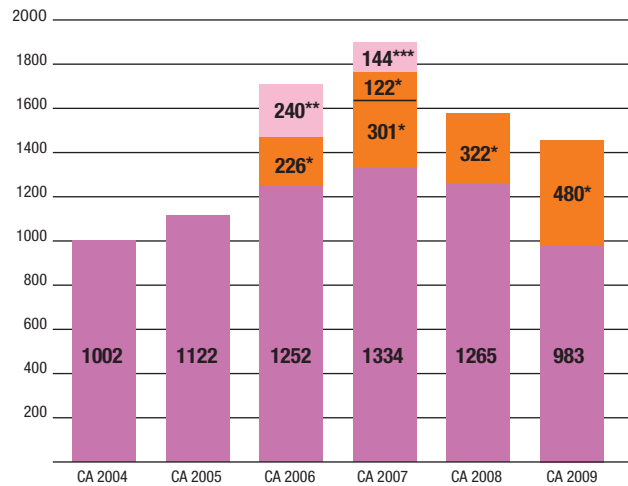
Face à la crise, la collectivité parisienne réaffirme sa politique volontariste d'investissement

Dans le contexte de récession économique qui caractérise l'année 2009, l'exécutif parisien confirme sa volonté de maintenir l'investissement à un niveau élevé afin de soutenir l'activité économique à Paris. Ainsi, après neutralisation de 290 M€ (cf. remarques préliminaires), 1 463 M€ sont investis en 2009 (1 587 M€ en 2008), dont 1 280 M€ de crédits de paiement sur le budget municipal et 183 M€ sur le budget départemental.

Les **dépenses de travaux** constituent le premier poste de dépenses avec 587 M€ (577 M€ en 2008). Les principaux champs d'intervention sont les suivants :

- En matière d'aménagement de l'espace public, 144 M€ de travaux ont été réalisés en 2009 dont 86 M€ de travaux d'entretien. 30 M€ ont été consacrés aux travaux d'extension du tramway jusqu'à la porte de la Chapelle, notamment avec la réalisation des travaux de déviation et de rénovation des réseaux souterrains, préalable indispensable à la mise en place des infrastructures. L'effort en matière des déplacements à vélo a été poursuivi : en plus de l'extension du système Vélib' dans les communes limitrophes (300 stations supplémentaires pour un coût de 6,1 M€), 25 km de pistes cyclables ont été aménagés pour un montant de 2,8 M€. 2,5 M€ ont également été consacrés à la poursuite du programme Mobilien (lignes de bus protégées). Le déploiement du programme d'installation des 400 nouvelles sanisettes a mobilisé 10 M€.
- Dans le domaine scolaire et universitaire, 116 M€ ont été investis, dont 37 M€ dans les écoles maternelles et élémentaires, 17 M€ dans les collèges et 5,5 M€ dans les établissements d'enseignement supérieur. Cinq écoles ont fait l'objet d'importants travaux de restructuration et deux groupes scolaires (Alain-Fournier dans le 14^e arrondissement et Olivier Métra dans le 20^e arrondissement) ont rouvert après totale reconstruction. Enfin, le nouveau collège Pajol (18^e) a nécessité 13 M€ de crédits de paiement en 2009. Avec 15 M€ d'investissement, les écoles d'art, notamment l'école Boule, ont fait l'objet d'un effort particulier en 2009. Les travaux d'entretien ont atteint 42 M€ en 2009.
- Dans le domaine culturel, les dépenses se sont élevées à 79 M€ parmi lesquels 13 M€ ont été consacrés à des travaux d'entretien du patrimoine. Parmi les grands projets, 31 M€ ont été alloués à la restauration de la Gaîté Lyrique, 9 M€ à la restauration de l'église Saint-Sulpice, 7 M€ à la création de la médiathèque Bagnole.
- En matière d'équipements sportifs ou dédiés à la jeunesse, sur un montant total de 52 M€, 14 M€ ont concerné des travaux de rénovation et d'entretien et 38 M€ des constructions nouvelles ou d'importantes réhabilitations. Au printemps 2009 deux nouveaux équipements sportifs ont ouvert : la piscine Alfred Nakache dans le 20^e arrondissement et le complexe de salles de sport Traëger dans le 18^e arrondissement. Le centre d'animation Oudiné a également été inauguré dans le 13^e arrondissement. Les salles de sport et terrains d'éducation physique Curial et Michelet (19^e) ont été rouverts après réhabilitation totale. 3,4 M€ ont par ailleurs été consacrés au gymnase Fillettes (18^e) qui ouvrira en 2010.
- Dans le secteur de la petite enfance, près de 40 M€ ont été investis afin de prolonger l'effort initié en terme de création de places de crèche. À côté d'importants travaux de rénovation et d'entretien, deux crèches ont rouvert leurs portes en 2009, après complète restructuration, dans les 11^e et 20^e arrondissements. En tout, ce sont 545 nouvelles places de crèche et halte-garderie qui ont été ouvertes en 2009.
- Enfin 57 M€ de travaux ont été affectés à la rénovation du patrimoine de la collectivité parisienne.

Évolution des dépenses réelles d'investissement hors remboursement d'emprunt de la collectivité parisienne 2004-2009 en M€



* En application de la réforme de la M14 au 1^{er} janvier 2006, les subventions d'équipement sont désormais imputées en section d'investissement. Elles représentent un montant de 226 M€ en 2006, 301 M€ en 2007, auquel s'ajoute une subvention exceptionnelle de 122 M€ versée à l'OPAC, 322 M€ en 2008 et 480 M€ en 2009.

** En 2006, une dépense d'investissement exceptionnelle de 240 M€ a été réalisée, correspondant à une prise de participation dans le capital de la RIVP.

*** En 2007, une dépense d'investissement exceptionnelle a été réalisée pour un montant de 144 M€ s'agissant de l'échange foncier Condorcet/avenue de France.

Un dynamisme maintenu en matière d'investissement et d'aménagement de l'espace parisien

2009 est resté une année dynamique en matière d'investissement et d'aménagement de l'espace parisien.

Afin de soutenir le tissu économique parisien frappé par la crise, l'exécutif municipal a en effet souhaité maintenir ses dépenses d'investissement à un niveau élevé. C'est pourquoi il a souscrit au plan gouvernemental de relance de l'économie, s'engageant à atteindre à minima en 2009 la moyenne des dépenses réelles d'équipement constatées sur les quatre années précédentes. Cet objectif a été atteint et, à ce titre, la collectivité parisienne a bénéficié du versement anticipé du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) au titre des dépenses 2008, soit une recette supplémentaire de 100 M€ qui aurait dû être perçue en 2010 et qui est venue s'ajouter au versement attendu au titre des dépenses 2007.

2009 a donc vu la poursuite des grands projets d'aménagement de la capitale : GPRU, Paris Rive Gauche, Clichy-Batignolles... Les opérations parisiennes ont fait preuve d'une bonne tenue face à la crise de l'immobilier d'entreprise, avec notamment l'attribution des lots de bureaux de la ZAC Claude Bernard (GPRU Paris nord-est) à BNP Paribas Immobilier suite au désistement de l'investisseur IVG.

Dans le secteur Clichy-Batignolles, les opérations engagées dans la ZAC Cardinet-Chalabre se sont poursuivies avec la commercialisation de deux lots comprenant des logements et un EHPAD privés (lauréat Vinci immobilier) et la conclusion des négociations avec le groupe Accor. Dans la ZAC Clichy-Batignolles, un lot de logements à loyers maîtrisés a été attribué à la SNI. 2009 marque surtout une étape importante du projet avec la proposition de la Ville, pour débloquer la situation de Paris Rive Gauche, d'implantation de la future Cité judiciaire de Paris dans la ZAC Clichy-Batignolles et la décision favorable de l'État suite à cette proposition. La SEMAVIP, aménageur des ZAC Cardinet-Chalabre et Clichy-Batignolles, a mené, en concertation avec l'équipe municipale, les études nécessaires à l'adaptation au projet suite à cette décision. En 2009, la Ville de Paris a également poursuivi ses acquisitions auprès de la SNCF et de RFF en vue d'une revente à l'aménageur prévue à compter de 2010.

Les **subventions d'équipement** que la collectivité parisienne a versées à des partenaires extérieurs représentent le second poste de dépenses d'investissement, avec 480 M€, soit une progression de près de 50 % par rapport à 2008. Pour le secteur du logement et de l'habitat, priorité de la municipalité parisienne, 388 M€ ont été mobilisés, dont 364 M€ pour le logement social (PPL inclus). En outre, 24 M€ ont été consacrés au développement économique, 14 M€ à la voirie et aux transports, 10 M€ aux affaires scolaires.

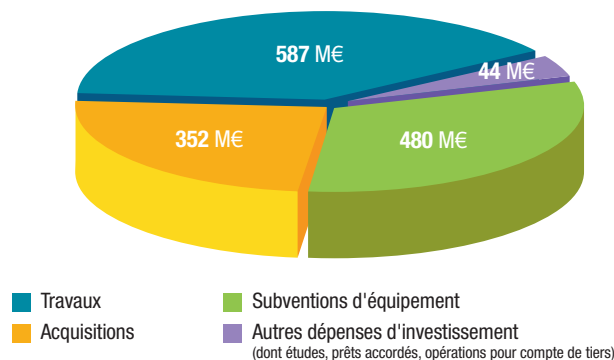
Les dépenses liées aux **acquisitions** se stabilisent à un niveau élevé, avec 600 M€ en 2009, après 596 M€ en 2008. 487 M€ sont exécutés sur le compte foncier, dont 248 M€ équilibrés en recettes au titre de l'opération réalisée dans la zone d'aménagement Clichy-Batignolles (cf. encadré). Le coût réel pour la Ville des acquisitions foncières s'établit par conséquent à 239 M€.

A ces principaux postes de dépenses s'ajoutent 25 M€ de dépenses liées aux études (28 M€ en 2008) ainsi que diverses dépenses d'investissement pour un montant de 60 M€, dont 42 M€ équilibrés en recettes, consistant en des opérations de différentes natures, telles que la participation à la constitution

du capital de l'EPIC de l'eau, la réalisation d'opérations pour compte de tiers ou des mouvements liés aux relations financières de la Ville avec les SEMs.

Au total, les dépenses réelles d'investissement atteignent 1 753 M€ avant neutralisation des dépenses équilibrées en recettes.

Répartition des dépenses réelles d'investissement de la collectivité parisienne en 2009 en M€



Le financement de logements sociaux, priorité numéro un de l'action municipale

En 2009, ce sont 6 081 logements sociaux nouveaux qui ont été subventionnés par la collectivité parisienne, soit un peu plus que l'objectif annuel des 6 000, ceci grâce au travail conduit par la Ville en lien avec les bailleurs sociaux. Au cours de l'année, le nombre de logements financés en construction neuve a franchi la barre des 50 %, le reste se répartissant à parts égales entre les acquisitions-réhabilitations et les acquisitions-conventionnements.

Parmi les logements financés, plus de 3 000 logements sont des logements PLUS (prêt locatif à usage social - correspondant aux logements sociaux classiques), 1 720 des logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et 1 278 des logements PLS (prêt locatif social - ces derniers sont des logements sociaux de type intermédiaire).

Près de 60 % de ces financements sont dédiés au développement de logements familiaux et le reste à des logements spécifiques. Aussi pour répondre aux attentes légitimes des Parisiens dans leurs diversités, ce sont 978 logements étudiants, 381 logements en foyer de jeunes travailleurs, 111 logements dédiés à des personnes âgées ou handicapées et 506 logements en maisons relais, résidences sociales pour les plus modestes.

Les opérations financées en 2009 ont mobilisé 457 M€ dont 401 M€ pour la production nouvelle de logements et 56 M€ pour les actions de réhabilitation de logements (notamment en matière de Plan Climat), de résidentialisation et enfin de modernisation des centres d'hébergement.

Hors crédits ANRU, les crédits mobilisés par la Ville se sont élevés à 444 M€ dont 321 M€ de crédits propres et 123 M€ de crédits délégués. À ces sommes il faut ajouter les crédits alloués au compte foncier logement, soit 130 M€ en 2009.

L'effort total de la collectivité parisienne sur le logement s'est donc élevé à 574 M€ en 2009, soit une hausse de 4,5 % par rapport à l'année 2008.

À titre d'exemples, on peut citer les importantes opérations suivantes :

- L'opération d'acquisition-réhabilitation à partir d'un immeuble insalubre situé 6 rue des Panoyaux dans le 20^e arrondissement. Il s'agit ici d'une opération Plan Climat, conduite par la SIEMP, pour la production de 30 logements sociaux. La subvention de la collectivité parisienne s'élève à 3,87 M€.
- Dans le cadre de l'importante opération d'aménagement de la Gare d'Auteuil, 78-92 rue d'Auteuil dans le 16^e arrondissement, la construction de 176 logements nouveaux par Paris Habitat soutenu par une subvention de la Ville de 15,4 M€.
- La réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 184 logements étudiants sur l'ancienne emprise du stade Ladoumègue, près de la Porte de Pantin et à

proximité du futur tramway (19^e arrondissement). La subvention de la collectivité parisienne est de 8,7 M€.

- La création, par réhabilitation lourde d'un ancien hôtel dégradé, d'un foyer de jeunes travailleurs, 120 rue de Meaux dans le 19^e arrondissement, comprenant 40 logements avec une contribution de la Ville de Paris s'élevant à 364 000 €.
- La création par la RIVP d'un centre d'hébergement de 28 places, dans l'immeuble communal du 5 rue Vésale dans le 5^e arrondissement. La subvention du département est de 1,15 M€.
- La création par la SGIM, sur le site de l'ancien hôpital Boucicaut dans le 19^e arrondissement, d'un EHPAD de 22 logements avec une subvention de la Ville de 1 M€.
- L'important programme de réhabilitation par Paris Habitat de 1 770 logements de la cité Michelet, rue Curial dans le 19^e arrondissement de Paris, grâce à une subvention de la Ville de plus de 15 M€ en appui des subventions de l'État et de l'ANRU.

Concernant les opérations de logement social financées en 2009 et issues de préemptions de la Ville, on peut citer les exemples suivants :

- La création de 11 logements suite à la préemption par la Ville pour 1,7 M€ du 3 villa Deshayes dans le 14^e arrondissement accompagnée de travaux subventionnés par la Ville pour 453 000 €.
- La création par la RIVP de 14 logements suite à la préemption par la Ville pour 2,2 M€ du 36 rue de Malte dans le 11^e arrondissement et à des travaux subventionnés par la Ville pour 725 000 €.
- L'opération d'acquisition-réhabilitation conduite par Paris Habitat de 16 logements situés 48 boulevard Arago-28 rue de la Glacière dans le 13^e arrondissement. L'immeuble a été préempté par la Ville en 2008 pour un montant de 4 M€ puis transféré par bail à l'opérateur. La subvention de la collectivité s'élève à 715 000 €.

Par ailleurs la lutte contre l'insalubrité est demeurée une préoccupation de l'action municipale. En 2009 les crédits qui y furent consacrés se sont élevés à 10,6 M€ et, sur les 1 030 immeubles identifiés, 961 immeubles sont sortis de l'insalubrité ou en cours de traitement fin 2009 ce qui représente 93 % de l'objectif. De plus, l'année 2009 a vu la création de la SOREQA, Société de requalification des quartiers anciens, qui va permettre de faire perdurer le professionnalisme de la SIEMP en matière d'éradication de l'insalubrité et d'étendre son action au territoire métropolitain.

Les recettes réelles d'investissement se maintiennent à un niveau élevé

Les recettes réelles d'investissement atteignent 793 M€. Ce montant comprend 336 M€ de **recettes exceptionnelles**. En effet, dans le cadre du plan gouvernemental de relance de l'économie, la collectivité parisienne a perçu de façon anticipée 100 M€ de fonds de compensation de la TVA correspondant au montant dû par l'État au titre des dépenses d'investissement effectuées en 2008, versement initialement attendu en 2010. Par ailleurs, comme en 2007 et 2008, le budget municipal a bénéficié de remboursements exceptionnels d'avances pour un montant total de 236 M€ (124 M€ concernent la RIVP, à la suite d'un premier remboursement effectué l'an dernier [470 M€], et 111 M€ la SGIM). Hors opérations exceptionnelles, les recettes réelles d'investissement diminuent de 5,7 %, passant de 485 M€ en 2008 à 458 M€ en 2009.

Cette diminution est essentiellement due à une baisse importante des **subventions d'investissement** perçues par la collectivité parisienne, baisse qui résulte avant tout d'une régularisation de la délégation de compétence de l'État en matière de logement social (-48 M€ en 2009).

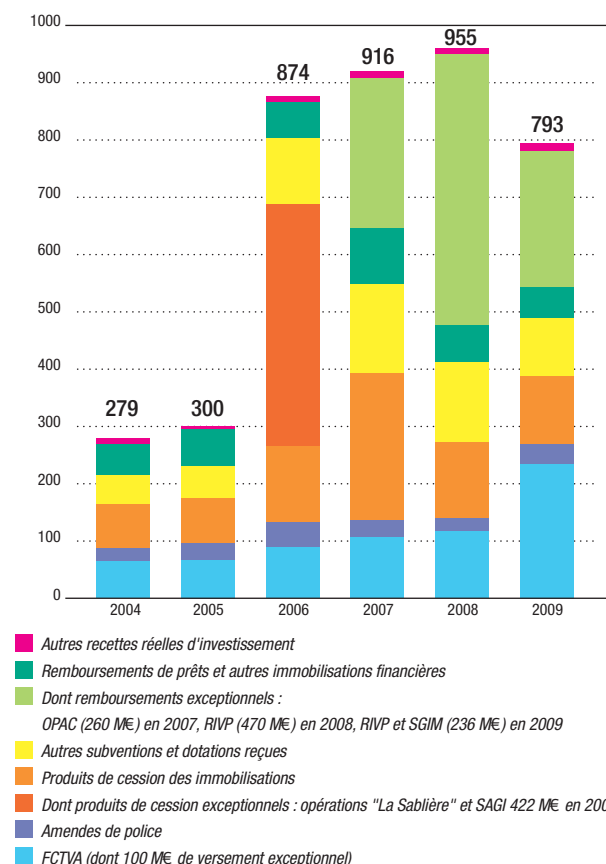
A contrario, en 2009, les **amendes de police** et les **opérations pour compte de tiers** ont fait l'objet d'un meilleur recouvrement, ces recettes augmentant respectivement de 10 M€ et 4 M€ pour atteindre 34,5 M€ et 9 M€.

Hors effet du plan de relance, la recette annuelle de **fonds de compensation de la TVA** progresse de 117 M€ à 135 M€, conséquence directe du dynamisme des dépenses d'investissement.

Les **produits de cession des immobilisations**, principalement composés de cessions immobilières, se sont établis à 160 M€ en 2009, contre 143 M€ en 2008. Hors opérations équilibrées en dépenses et en recettes et opérations exceptionnelles, ce montant s'établit à 118 M€.

Les **remboursements de prêts** (hors recettes exceptionnelles 2008 et 2009) se sont révélés stables à 25 M€ en 2009 contre 24 M€ en 2008.

Évolution des recettes réelles d'investissement de la collectivité parisienne depuis 2004 en M€



Dans le prolongement de l'exercice 2008, l'évolution des charges de gestion courante est maîtrisée

Les charges de gestion courante s'élèvent à 5 547 M€ en 2009 contre 5 365 M€ en 2008, soit une progression de +3,4 % analogue à celle constatée en 2008 (après 3,8 % en 2007 et 4,3 % en 2006).

La faible progression des **charges à caractère général** (1 %), qui représentent 798 M€, traduit la volonté de maîtrise des dépenses courantes voulue par l'exécutif municipal. Un plan d'économies, portant largement sur les frais de fonctionnement de l'administration, a permis d'accroître la performance de la dépense sans porter atteinte à la qualité des services offerts aux Parisiens. Initié au budget supplémentaire pour un montant de 23 M€, ce plan est prolongé en 2010.

De même, l'évolution des **charges de personnel** a été contenue en 2009 : celles-ci atteignent 1 982 M€, soit une hausse de 2,7 % (contre 3,6 % en 2008 et 4,7 % en 2007). Cette maîtrise de la masse salariale est d'autant plus notable que les dépenses de personnel au Département continuent de progresser fortement (+7,2 % après +7,5 % en 2008) en raison notamment de l'intégration à la fonction publique territoriale de cent personnels ouvriers et spécialisés des collègues (TOS) supplémentaires, jusqu'à présent agents de l'État. Comme les années précédentes, la progression de la masse salariale s'explique donc en grande partie par des facteurs exogènes, l'emploi étant maintenu en 2009. Ainsi les revalorisations salariales décidées par le gouvernement s'appliquent-

elles aussi aux agents de la collectivité parisienne : c'est notamment le cas de la hausse du point fonction publique (+0,5 % en juillet et +0,3 % en octobre, soit une augmentation pondérée de 0,63 % sur l'année 2009) et de la réévaluation du SMIC (+1,3 % en juillet 2009).

L'effet du glissement vieillesse technicité (GVT), la réduction du taux de vacance et la progression des effectifs réels (+0,9 %), l'effet 2009 de la réforme de la catégorie C initiée en 2008 sont autant d'autres facteurs expliquant l'évolution de la masse salariale entre 2008 et 2009.

La gestion performante des charges de gestion courante et de personnel a permis à la collectivité parisienne d'absorber largement la forte augmentation des **dépenses sociales** liée à la dégradation du contexte économique. Les dépenses sociales progressent en effet de 44 M€, soit +3,5 % par rapport à 2008, pour atteindre 1 324 M€.

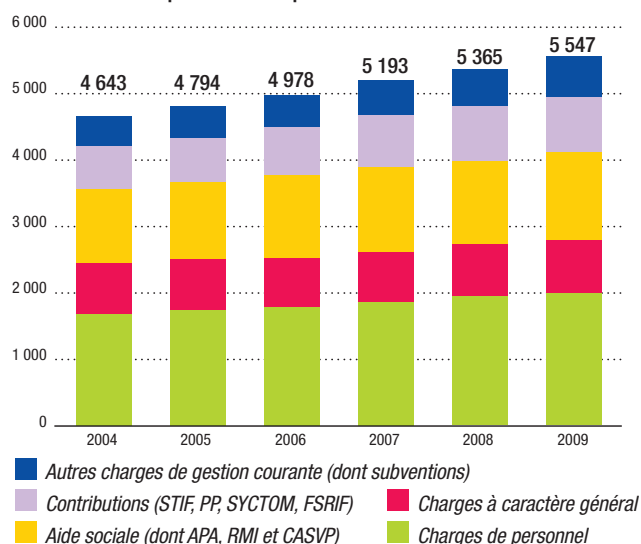
L'année 2009 est marquée par la mise en place du RSA qui transfère au Département une charge supplémentaire (cf. encadré). Sous l'effet conjugué de la crise économique et de cette réforme, le montant des allocations versées au titre du RMI-RSA passe de 271 M€ en 2008 à 285 M€ en 2009. Parallèlement, dans ce contexte dégradé, l'équipe municipale a fait porter un effort particulièrement soutenu sur l'aide sociale à l'enfance, pour laquelle les dépenses passent de 224 M€ en 2008 à 234 M€ en 2009. Par ailleurs, les dépenses de l'aide sociale aux handicapés et de l'aide sociale aux personnes âgées

augmentent respectivement de +2,9 % (+4,5 M€) et +4,4 % (+6 M€). Enfin, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) continue sa montée en charge au sein d'une population de personnes âgées dépendantes de plus en plus nombreuse, portant la dépense à 125 M€ (+5 %). La recette de compensation octroyée par l'État est elle restée stable, à 19 M€, soit un taux de couverture de 15 %. Ce surcroît de dépenses sociales explique en grande partie la progression de plus de 4 % des charges de gestion courante constatée au Département. Sur le budget municipal, la contribution versée par la Ville de Paris au Centre d'action sociale progresse de +4 M€ pour s'établir à 299 M€. Cette augmentation est essentiellement liée, d'une part, à la volonté de préserver la mixité sociale à Paris (création de l'allocation Paris Logement et poursuite du développement des aides au logement à destination des familles pour un montant total de 1,3 M€) et, d'autre part, à la crise économique (+1 M€ d'allocations exceptionnelles versées aux Parisiens en difficulté). 1,5 M€ supplémentaires viennent renforcer la politique d'aide à la mobilité des personnes âgées.

Les **participations versées par la collectivité parisienne à ses partenaires** ont fait l'objet de choix stratégiques, avec le double objectif de poursuivre les orientations prioritaires portées par l'équipe municipale et de maîtriser la dépense publique. Ainsi, dans le cadre de la poursuite de l'objectif de renforcement de l'offre de transport public, la contribution versée au Syndicat des transports d'Île-de-France est renforcée de 9 M€ pour s'établir à 335 M€. Les autres contributions ont également progressé, mais dans une moindre mesure : 122 M€ pour le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (+1,7 %) ; 271 M€ pour la contribution à la Préfecture de Police (+1,2 %) ; 101 M€ pour le fonds de solidarité de la région Île-de-France (+1,2 %). Les **subventions de fonctionnement** augmentent de 25 M€ pour s'établir à 218 M€. Cette progression résulte essentiellement de deux facteurs : l'intégration de la masse salariale dans la subvention versée à l'École supérieure de physique-chimie (ESPCI) dans le cadre de l'autonomisation de l'école (+8 M€) et l'apurement comptable des amortissements suite à la résiliation des conventions « logement social » de la SGIM (12 M€).

Les **autres charges de gestion courante** atteignent 180 M€, soit +35 M€. Cette progression s'explique en grande partie par une dépense équilibrée en recettes (22 M€ de contribution de la Ville au financement du plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée). Le second facteur de progression réside dans les dépenses inscrites aux **états spéciaux d'arrondissement**. La hausse des crédits de fonctionnement des équipements de proximité résulte notamment de l'ouverture de nouveaux équipements et de la poursuite d'une politique de déconcentration vers les mairies d'arrondissement (transferts de charges, externalisation de certaines prestations désormais imputées sur le budget des états spéciaux). Ainsi, après une augmentation de 7,2 % en 2008, la dotation de gestion locale a été abondée de 7 M€, soit +7,6 % en 2009 pour atteindre 103 M€.

Évolution des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2004 en M€



Une politique active de solidarité pour contrer la crise économique et sociale

En matière sociale, la politique de la collectivité parisienne reste délibérément tournée vers les plus démunis. Cette priorité a été encore renforcée en 2009 avec une plus forte implication en direction des personnes fragilisées par la crise économique et sociale.

L'année 2009 a été marquée par plusieurs faits déterminants :

- la mise en place, à compter du 1^{er} juin, du revenu de solidarité active (RSA) qui, en modifiant le périmètre des dépenses inscrites au budget départemental, a renchéri le coût global des dépenses sociales portées par la collectivité parisienne. Ainsi, la dépense liée à l'ex-allocation parent isolé (API), jusqu'à présent prise en charge par l'État, a été transférée au Département à l'occasion de la création du RSA ;
- l'augmentation du nombre de bénéficiaires tant du RMI-RSA (de 51 410 au 30/12/2008 à 54 274 au 30/09/2009, soit +2 864 allocataires) que de l'ex-API (de 4 038 au 30/12/2008 à 5 132 au 30/09/2009, soit +27 %), conséquence directe de la crise économique.

Dans ce contexte de forte dégradation du marché de l'emploi (diminution de 40 % en un an du nombre d'emplois proposés par Pôle emploi), l'exécutif parisien a renforcé sa politique d'aide à l'emploi qui permet chaque année à 21 000 Parisiens (soit un chômeur parisien sur cinq) de retrouver un emploi. S'agissant des allocataires du RSA, Paris a accru son effort sur le programme départemental d'insertion (57 M€) et l'action renforcée des différents acteurs a permis en 2009 le retour à l'emploi de plus de 7 000 allocataires alors même que l'application de la loi RSA impose aux départements le suivi des allocataires les plus éloignés du marché du travail. La collectivité parisienne est également le premier employeur francilien de personnes en insertion via les contrats aidés avec 1 400 embauches en 2009 (pour 1 125 en 2008) et un objectif de 1 700 en 2010. Parallèlement, le programme départemental d'aide à l'emploi (PDAE) a permis à 1 845 demandeurs d'emploi parisiens de bénéficier de stages de formation

professionnelle afin d'accroître leur capacité à se réinsérer sur le marché du travail, les personnes ne disposant d'aucune ressource pouvant bénéficier d'une prise en charge sous forme de bourses mensuelles versées par le Département. De plus des actions de coaching et de préparation aux forums Emploi, notamment Paris pour l'Emploi, ont été mises en place à destination des bénéficiaires du RSA. 334 personnes ont ainsi pu être préparées au forum Paris pour l'Emploi en 2009.

Pour aider les ménages aux revenus modestes à payer leur loyer, la Ville propose depuis octobre 2009 une nouvelle allocation « Paris logement » qui bénéficie déjà à plus de 3 000 foyers parisiens.

Par ailleurs, les dispositifs de soutien aux populations à faibles revenus, tels que le micro-crédit social ou « Louez solidaire et sans risque® » (415 logements mobilisés fin 2009 pour des familles auparavant hébergées à l'hôtel), se sont révélés particulièrement opportuns en cette année financièrement difficile pour de nombreux Parisiens.

L'action en faveur des sans-abri a continué d'être au cœur des préoccupations de l'exécutif avec notamment la réhabilitation en 2009 du centre d'hébergement du CASVP Baudricourt (13^e) et l'ouverture de plusieurs centres d'hébergement dont un lieu d'accueil des mineurs étrangers isolés dans le 10^e arrondissement. Paris a été très impliquée dans le plan grand froid avec la mobilisation cet hiver de cinq gymnases (450 000€) tandis que la participation parisienne au GIP Samu social a continué d'augmenter pour atteindre presque 3 M€ en 2009, soit une hausse de 13 % par rapport à 2008. De même, en raison d'un financement insuffisant de la part de l'État, Paris participe à l'équilibre financier des quatre centres d'hébergement d'urgence du CASVP, dans l'objectif d'offrir aux Parisiens sans abri un accueil respectueux et un hébergement décent ainsi qu'une aide à la réinsertion sociale.

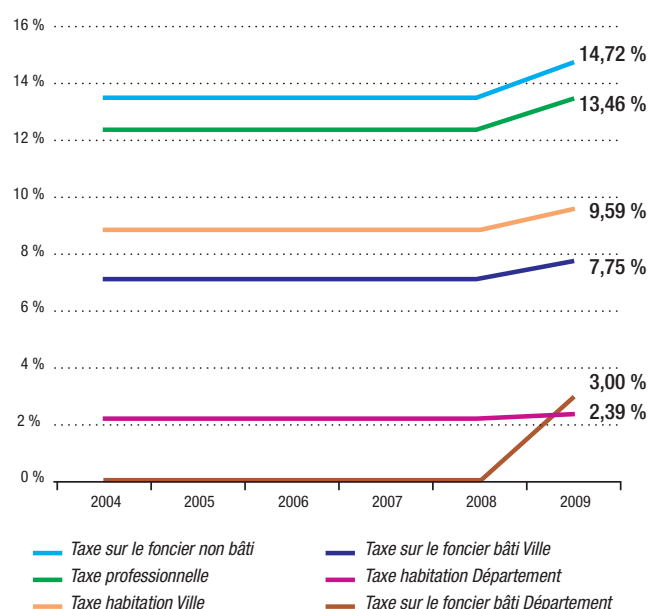
Les recettes courantes de fonctionnement font preuve en 2009 d'un dynamisme global

Les recettes courantes de fonctionnement progressent de 4,8 % pour atteindre 6 129 M€ contre 5 850 M€ au CA 2008. Hormis les dotations de l'État et la fiscalité immobilière (-24 %), les grands blocs de recettes sont tous en progression au CA 2009.

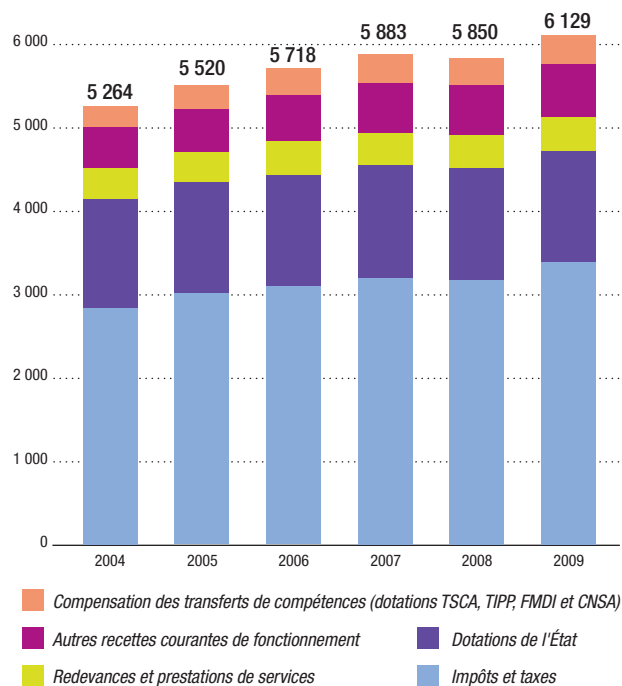
Sur les 279 M€ d'augmentation de recettes courantes de fonctionnement, 209 M€ sont le fait de la fiscalité. À périmètre constant (hors les 22 M€ équilibrés en dépenses au titre du plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée – cf. p. 8), les **recettes d'impôts et taxes** augmentent de 5,9 % pour s'établir à 3 374 M€, soit +188 M€ par rapport à 2008. Cette évolution est la résultante de deux mouvements principaux opposés, la hausse de la fiscalité directe d'une part et la baisse de la fiscalité immobilière d'autre part. La hausse des contributions directes (+380 M€, soit +22 %) résulte non seulement de la révision des taux d'imposition (+330 M€), mais aussi de la progression soutenue des bases (revalorisation nominale des valeurs locatives votée par le Parlement à +2,5 %). La décision municipale de relever les taux d'imposition, tout en les maintenant largement en deçà de ceux de la plupart des grandes villes françaises, a permis à la collectivité parisienne de faire progresser ses ressources, malgré la forte baisse de la fiscalité immobilière (-24 %) ; cette dernière recette s'établit en consolidé (Ville et Département) à 647 M€ contre 856 M€ en 2008, soit une diminution de 209 M€. Au Département, les droits de mutation à titre onéreux baissent en effet à 449 M€ contre 616 M€ en 2008 et 688 M€ en 2007.

La progression des recettes courantes de fonctionnement résulte également de l'augmentation des **compensations de transferts de compétences** au budget départemental, qui ne couvrent toutefois pas l'intégralité des charges transférées. La mise en œuvre du RSA en 2009 s'est notamment accompagnée d'une augmentation des dépenses du département, qui s'est vu confier la charge de nouveaux publics et a dû faire face à la croissance du nombre de bénéficiaires dans un contexte de crise économique (cf. encadré). Bien que le département ait perçu une fraction supplémentaire de TIPP au titre du RSA (9 M€), portant la recette TIPP à 243 M€, le recul en 2009 de la dotation exceptionnelle du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) à 20 M€ (contre 24 M€ en 2008, 26 M€ en 2007 et 29 M€ en 2006) porte à 22 M€ la charge nette assumée par le département en 2009 au titre du RMI/RSA.

Évolution des taux de la fiscalité locale depuis 2004



Évolution des recettes courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2004 en M€



Parallèlement, les recettes de compensation des divers transferts de compétences inscrits dans la loi « Libertés et responsabilités locales » de 2004 (transfert des TOS, compensation du STIF et de la suppression de la vignette, transfert du fonds d'aide aux jeunes, etc.) ont atteint 71 M€ en 2009 (64 M€ en 2008) en raison de la mise en œuvre opérationnelle des transferts prévus par cette loi.

Les **dotations de l'État** affichent une évolution légèrement à la baisse : la DGF, à 1 270 M€, est stable (+0,3 % en euros courants), les autres dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF) baissent de presque 17 % après une diminution de 16 % en 2008.

Une politique dynamique de valorisation du patrimoine a permis d'augmenter en 2009 les **recettes liées à l'exploitation du domaine et des équipements parisiens**. Ainsi les recettes de loyers progressent de 13 % à 216 M€ en raison notamment de la perception de 22 M€ supplémentaires (de 63 M€ en 2008 à 85 M€ en 2009) sur les loyers capitalisés, conséquence de la politique d'acquisitions foncières. Les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires augmentent quant à elles de 8 % pour s'établir à 211 M€. Cette augmentation est notamment liée à la révision des redevances perçues sur les opérateurs de téléphonie, laquelle est en partie neutralisée par une dépense en annulation de titres sur exercices antérieurs (cf. p. 10). Les redevances et recettes d'utilisation du domaine progressent également : elles atteignent 59 M€ en 2009, soit +6 % par rapport à fin 2008. Enfin, les produits des prestations de services continuent d'augmenter (+8 % en 2009 après +11 % en 2008 et +20 % en 2007) en raison essentiellement de l'ouverture de nouveaux équipements et des réformes tarifaires initiées, notamment dans le domaine de la petite enfance.

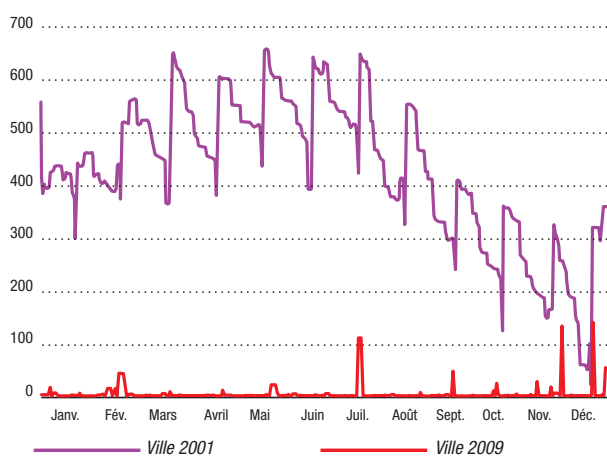
Enfin, après une baisse en 2008, les **subventions et participations** perçues par la collectivité ont légèrement progressé en 2009 (+2,6 %) pour s'établir à 197 M€ dont 118 M€ de participations versées par la Caisse d'allocations familiales au titre des diverses conventions qui la lient à la Ville.

Les opérations financières et exceptionnelles

L'année 2009 a été marquée par la remunicipalisation du service de l'eau (cf. encadré). Cette opération s'est traduite sur le budget municipal par un flux financier équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 189 M€.

Indépendamment de cette dépense neutralisée, les charges exceptionnelles demeurent stables à 66 M€ en 2009 contre 64 M€ en 2007 et 2008. Elles comportent 14,5 M€ dus aux déficits de ZAC (contre 19,5 M€ l'an dernier), 16 M€ liés aux contentieux et 27 M€ de charges sur les titres annulés des exercices antérieurs dont la majeure partie (14 M€) est le corollaire de la recette perçue sur les opérateurs de téléphonie (cf. p. 9).

Évolution des soldes journaliers de trésorerie de la Ville de Paris Comparaison des années 2001 et 2009 en M€



La remunicipalisation du service de l'eau

Paris a décidé fin 2008 de réorganiser son service municipal de l'eau, bien commun essentiel, autour d'un opérateur public unique.

Assuré en régie jusqu'en 1984, le service de l'eau à Paris avait été délégué en deux étapes à trois acteurs : la distribution avait tout d'abord été déléguée à deux opérateurs privés, puis la production avait été confiée en 1987 à la société d'économie mixte (SEM) « Eau de Paris ».

La collectivité a souhaité recréer un service public de l'eau regroupant l'ensemble de ces acteurs afin d'offrir aux Parisiens une eau de la meilleure qualité au meilleur coût, en rationalisant les compétences et en clarifiant les responsabilités. La nouvelle organisation permettra à la collectivité d'avoir une parfaite maîtrise du service et d'en garantir la pleine efficacité en s'appuyant sur une gestion aussi rigoureuse que transparente.

La réorganisation s'est déroulée en trois temps : à l'issue de plusieurs années d'études et de réflexions en profondeur, la régie municipale a d'abord été créée à partir de la SEM Eau de Paris, après rachat par la Ville de la part du capital minoritaire (6,2 M€) et dotation de l'ensemble des actions. Elle a ensuite repris l'activité de production de l'eau en mai 2009. Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2010, elle assure l'ensemble des activités du service public de l'eau : protection de la ressource, production, transport, distribution, contrôle de la qualité et de la pression.

La Ville, autorité organisatrice du service de l'eau et garante de sa qualité, encadre la politique, les activités et les investissements de sa Régie à travers un contrat d'objectif conclu pour la période 2010-2014. Ce contrat permet le suivi de la totalité de la chaîne, l'intégration des problématiques de long terme telles que les préoccupations environnementales et patrimoniales, le respect des exigences sociales et démocratiques du service dans un cadre financier maîtrisé.

Pour l'utilisateur parisien, le regroupement des missions autour d'un opérateur public unique permet des gains de productivité et met en place un interlocuteur unique. Dans un contexte de baisse tendancielle de la consommation d'eau, Paris s'est engagé à stabiliser la composante « eau potable » du prix de l'eau dépendant de la Ville jusqu'à la fin de la mandature.

A périmètre constant, les produits exceptionnels sont également comparables à ceux de l'exercice 2008 (20 M€ en 2009 contre 21 M€ en 2008). Ils résultent essentiellement d'opérations d'annulation de mandats émis sur exercices antérieurs.

Dans un contexte de poursuite de la crise du crédit, de chute des taux courts et de maintien des marges bancaires à des niveaux très élevés, et alors que l'encours de dette a augmenté de 155 M€ pour s'établir à 2 481 M€, le montant des frais financiers de la dette (long terme et court terme) s'est limité à 60 M€. Ce montant de frais financiers inclut le coût des opérations de couverture du risque de taux, qui s'est élevé à 4,4 M€.

La poursuite de la politique de gestion active de la dette et de la trésorerie entamée en 2001, se traduisant par un objectif de trésorerie « zéro » et une démarche d'optimisation de l'utilisation des instruments financiers, a ainsi permis au taux moyen pondéré de la dette de la Ville de s'établir à 2,40 % en 2009, très en dessous du taux moyen de l'OAT 10 ans (3,63 %) (cf. encadré).

Une gestion financière performante

L'emprunt permet d'étaler dans le temps la charge de la réalisation d'équipements qui vont profiter à plusieurs générations de Parisiens. La Ville de Paris a le souci constant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles pour ses emprunts en tirant notamment parti de sa qualité de signature AAA, notation la plus élevée délivrée par les trois agences indépendantes Standard and Poor's, Moody's et FitchRatings.

C'est pourquoi la Ville diversifie ses sources de financement, en se donnant la possibilité de lever des fonds directement sur les marchés financiers via le recours au marché obligataire, en complément des emprunts bancaires traditionnels. Ainsi, afin de saisir les opportunités du marché financier, la Ville s'est dotée en 2004 d'un programme d'émissions de titres « EMTN » (« Euro Medium Term Notes ») qui constitue un cadre juridique lui permettant de lancer des émissions obligataires plus rapidement et à un meilleur coût.

Ainsi, en 2009, grâce à ce programme EMTN, la Ville a pu lever des fonds rapidement pour se financer à des conditions très performantes, malgré la crise de liquidité rendant plus difficile le financement des collectivités locales. La Ville a réalisé une émission obligataire publique sur le marché de l'euro pour un montant de 200 M€ ainsi qu'un placement privé en franc suisse équivalent à 49,7 M€ (les émissions en devises étant systématiquement et immédiatement transformées en euros afin de supprimer totalement le risque de change pour la Ville). Ce recours à l'émission d'obligations en euros et en francs suisses, sur des marchés financiers convalescents, a permis à la Ville d'économiser 4,3 M€ de frais financiers sur la durée des émissions en comparaison avec les conditions financières qu'elle aurait obtenues si elle avait dû emprunter auprès des banques. Afin de maintenir la possibilité d'éventuels remboursements anticipés de dette, la Ville de Paris a également contracté un emprunt bancaire classique de 25 M€.

Après les émissions réalisées depuis 2005 en euro, franc suisse, yen et Hong-Kong dollar et en couronne norvégienne, la Ville a ainsi confirmé en 2009 la notoriété et l'attractivité de Paris et de sa signature AAA auprès des investisseurs internationaux.

Dans sa gestion active de la dette et de la trésorerie, la Ville s'est fixée comme référence d'atteindre chaque année un niveau de taux moyen pondéré de la dette significativement plus bas que le taux moyen de l'OAT 10 ans sur l'année (le taux moyen pondéré de la dette étant calculé de la manière suivante : (frais financiers [de la dette long terme et court terme « lignes de trésorerie »] + flux payés sur swaps – flux reçus sur swaps) / (capital restant dû de la dette x 100)).

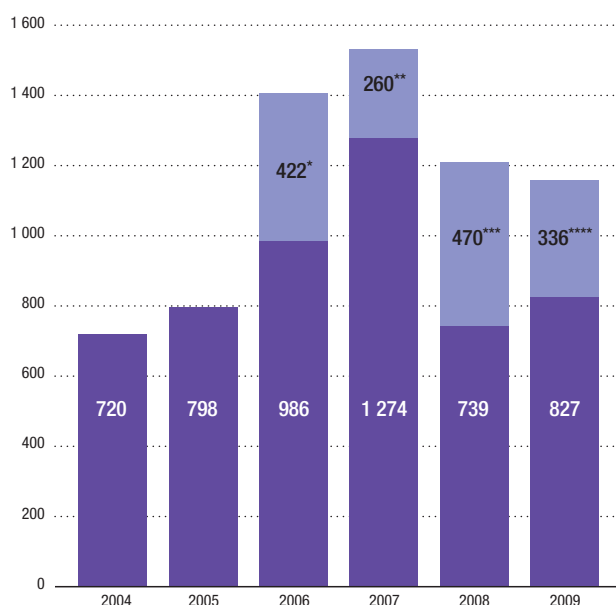
Depuis 2003, le taux moyen pondéré de la dette de la Ville a ainsi toujours été inférieur au taux moyen de l'OAT 10 ans (entre parenthèses) : 3,72 % en 2003 (4,13 %), 2,95 % en 2004 (4,10 %), 3,01 % en 2005 (3,41 %), 2,49 % en 2006 (3,79 %), 2,82 % en 2007 (4,31 %), 3,19 % en 2008 (4,23 %) et 2,40 % en 2009 (3,63 %).

L'épargne nette se redresse fortement en 2009 et la capacité de financement des investissements permet de couvrir 80 % des dépenses d'investissement

Résultat d'une croissance des recettes réelles de fonctionnement plus dynamique que celle des dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute progresse de 98 M€ entre les comptes administratifs 2008 et 2009, soit une augmentation de 25 %. Par ailleurs, le montant des remboursements d'emprunt de l'année étant inférieur à celui de l'an passé (120 M€ contre 138 M€), l'augmentation de l'épargne nette est encore plus soutenue que celle de l'épargne brute : +116 M€ entre les deux CA, soit une hausse de 46 %. Au terme de l'année 2009, la collectivité parisienne dégage donc un excédent de fonctionnement de 370 M€ disponible pour financer son programme d'investissement.

Cumulée aux recettes réelles d'investissement (793 M€), cette épargne nette porte la capacité d'autofinancement de la collectivité parisienne à 1 163 M€. Ce montant est inférieur de 4 % à celui de l'an passé (1 209 M€) dans la mesure où, en 2008, les recettes exceptionnelles d'investissement ont atteint un niveau particulièrement élevé (470 M€, soit +134 M€ par rapport à 2009). Hors recettes exceptionnelles, la capacité de financement des investissements de la collectivité parisienne croît au contraire de 88 M€, soit +12 %. Elle permet de financer 80 % des dépenses réelles d'investissement contre 76 % en 2008.

Capacité de financement des investissements de la collectivité parisienne depuis 2004 en M€



(*) En 2006, la capacité de financement des investissements bénéficie des recettes exceptionnelles d'investissement liées à la cession d'immeubles SAGI à "La Sablière" et la vente des actions détenues par la Ville dans le capital de la SAGI, pour un montant total de 422 M€.

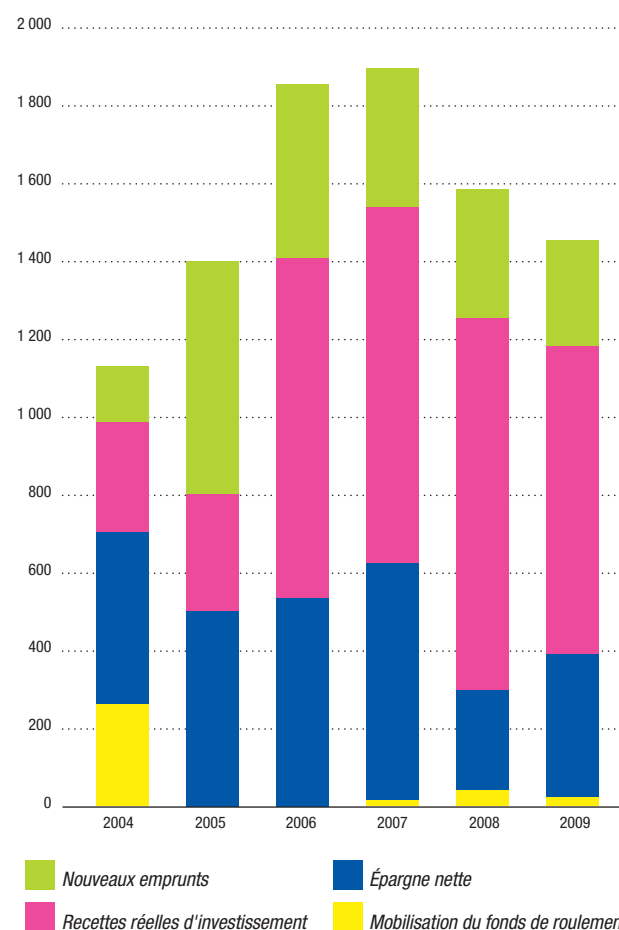
(**) En 2007, la capacité de financement des investissements bénéficie des recettes exceptionnelles d'investissement liées au remboursement anticipé des avances versées à l'OPAC (260 M€).

(***) En 2008, la capacité de financement des investissements bénéficie d'une recette exceptionnelle d'investissement liée au remboursement anticipé des avances consenties à la RIVP (470 M€).

(****) En 2009, la capacité de financement des investissements bénéficie des recettes exceptionnelles d'investissement liées aux remboursements anticipés des avances de la RIVP et de la SGIM (236 M€ au total) et au versement anticipé du FCTVA au titre du plan gouvernemental de relance de l'économie (100 M€).

Au terme de l'exercice 2009, au regard des dépenses d'investissement (1 463 M€), le besoin de financement nécessaire à l'équilibre du compte administratif est de 300 M€. Pour y répondre, 275 M€ d'emprunts sont mobilisés, dont 200 M€ sous forme d'émissions obligataires, 50 M€ sous forme de placements privés (sous programme EMTN) et 25 M€ d'emprunts bancaires. Sur le budget départemental, pour lequel, comme dans les années précédentes, il n'est pas fait recours à l'emprunt, le fonds de roulement est mobilisé à hauteur de 39 M€, après avoir été augmenté de 44 M€ au terme de l'exercice 2008. Il s'établit ainsi désormais à 54 M€. Sur le budget municipal, le fonds de roulement connaît une légère progression de 14 M€, ce qui le porte à 239 M€ à la fin de l'exercice. En consolidé Ville et Département, le fonds de roulement de la collectivité parisienne atteint donc 293 M€ au 31 décembre 2009.

Évolution du mode de financement des investissements de la collectivité parisienne en M€



Les investissements (1 463 M€) ont été financés en 2009 par les ressources disponibles après remboursement d'emprunt (épargne nette 370 M€), pour 793 M€ par les recettes d'investissement (dont 236 M€ de recettes exceptionnelles provenant de la RIVP et de la SGIM), par 275 M€ de nouveaux emprunts et 25 M€ de mobilisation du fonds de roulement.

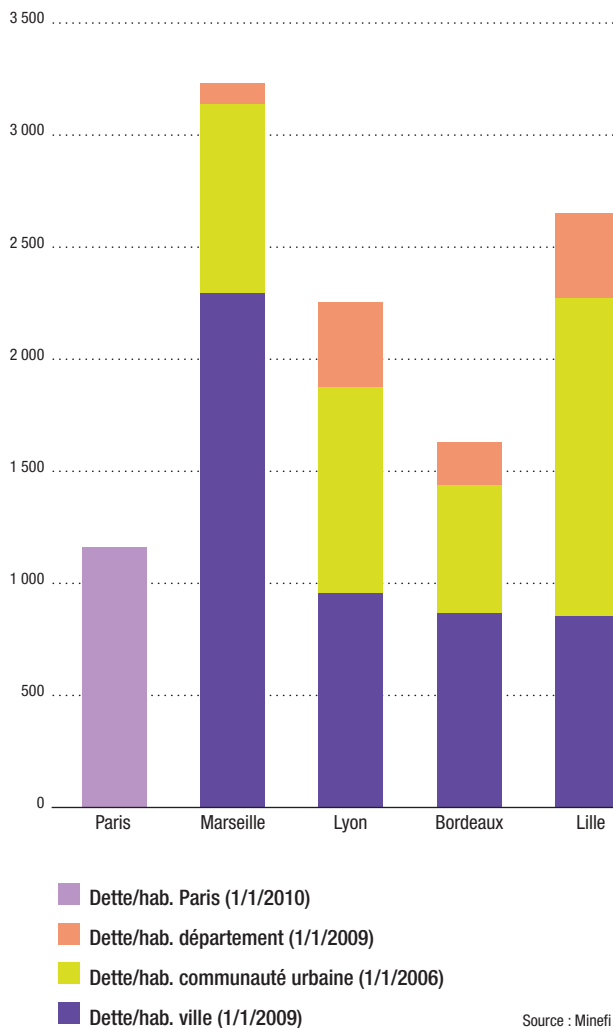
En 2009, Paris demeure l'une des collectivités les plus modérément endettées

L'encours de dette atteint 2 481 M€ au terme de l'exercice 2009. Cela représente un endettement net de +155 M€ compte tenu du remboursement d'emprunt de 120 M€. L'évolution de la dette à fin d'exercice s'élève donc à 6,6 %, après +9 % entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008.

Paris reste ainsi l'une des collectivités les moins endettées de France, avec un ratio d'encours de dette/recettes réelles de fonctionnement de 39 % en 2009 (identique à celui de 2008), tandis que la moyenne nationale des communes de plus de 100 000 habitants est de 81 % en 2008.

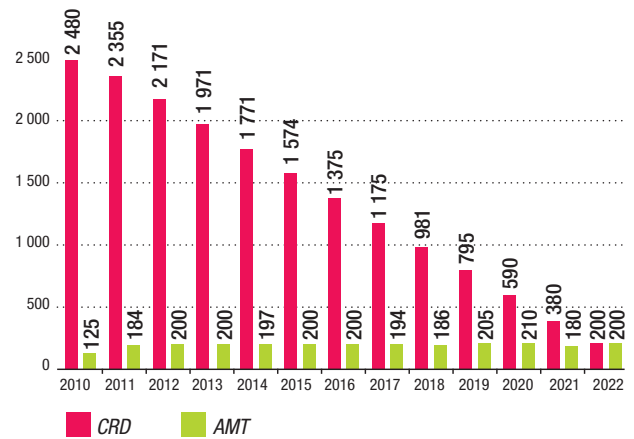
Ainsi, grâce, d'une part, à une gestion optimisée des dépenses et, d'autre part, à une politique prévoyante en matière de recettes, la collectivité parisienne a pu prolonger son ambitieux programme d'investissement, et ce dans un contexte économique encore fortement dégradé, en n'augmentant que marginalement son endettement.

Dette par habitant Données comparées

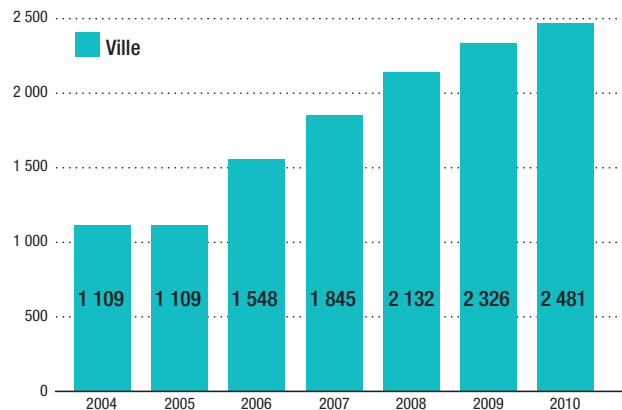


Source : Minefi

Tableau d'amortissement de la dette au 1^{er} janvier 2010 en M€

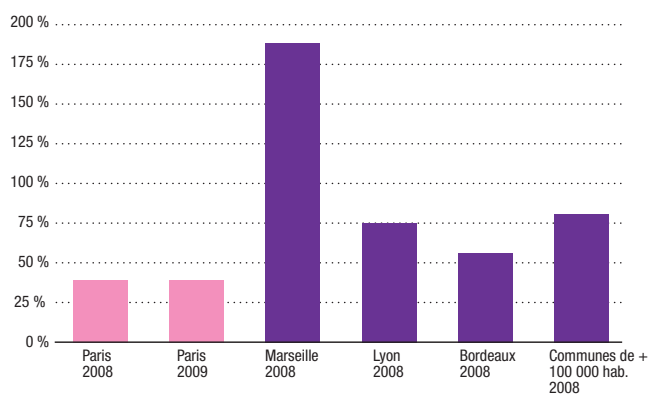


Évolution de l'encours de dette de la collectivité parisienne au 1^{er} janvier de 2004 à 2010 en M€



N.B. : seule la Ville s'endette pour l'ensemble de la collectivité parisienne.

Comparaison du ratio d'endettement (encours/recettes réelles de fonctionnement)



Pour Paris, le ratio a été calculé en consolidé (ville et département).
Source : Minefi

Soldes financiers consolidés 2004-2009

en millions d'euros

		Compte administratif 2004	Compte administratif 2005	Compte administratif 2006	Compte administratif 2007	Compte administratif 2008	Compte administratif 2009	Variation 2009/2008
Recettes courantes de fonctionnement		5 264	5 520	5 718	5 883	5 850	6 129	4,8%
Charges de gestion courante		4 643	4 794	4 978	5 193	5 365	5 547	3,4%
Épargne de gestion		621	725	740	690	484	582	20,2%
Solde financier		-13	-13	-27	-40	-51	-47	-6,6%
Solde exceptionnel		-18	-46	-25	40	-43	-46	7,3%
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 331	5 576	5 804	6 004	5 894	6 163	4,6%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 740	4 909	5 117	5 315	5 502	5 673	3,1%
Épargne brute		590	667	687	689	391	490	25,1%
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)		150	168	153	72	138	120	-12,7%
Épargne nette		441	499	534	618	254	370	45,6%
Recettes réelles d'investissement		279	300	874	916	955	793	-16,9%
Capacité de financement des investissements	A	720	798	1 408	1 534	1 209	1 163	-3,8%
Dépenses réelles d'investissement	B	1 135	1 274	1 718	1 901	1 587	1 463	-7,8%
Besoin de financement	C=B-A	414	475	310	367	378	300	-20,6%
Nouveaux emprunts	D	150	607	450	359	331	275	-17,0%
Fonds de roulement au 1^{er} janvier		362	100	232	372	364	318	
<i>Variation du fonds de roulement</i>	<i>=D-C</i>	<i>-264</i>	<i>132</i>	<i>140</i>	<i>-8</i>	<i>-47</i>	<i>-25</i>	
Fonds de roulement au 31 décembre		98	232	372	364	318	293	
Encours de dette au 1 ^{er} janvier		1 109	1 109	1 548	1 845	2 132	2 326	
Encours de dette au 31 décembre		1 109	1 548	1 845	2 132	2 326	2 481	
Variation de l'encours de dette		0	439	297	287	193	155	
Capacité de financement		63,5%	62,7%	82,0%	80,7%	76,2%	79,5%	
Emprunt		13,2%	47,7%	26,2%	18,9%	20,9%	18,8%	
Fonds de roulement		23,3%	-10,4%	-8,2%	0,4%	2,9%	1,7%	

Équilibre financier

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
Chapitres 011, 012, 65, 656, 014	4 310 608 469,06	Comptes 70 à 75 + 013	4 836 758 215,58
66 Charges financières	60 298 305,29	76 Produits financiers	12 057 603,63
67 Charges exceptionnelles	251 927 567,32	77 Produits exceptionnels	363 514 362,57
Total dépenses réelles	4 622 834 341,67	Total recettes réelles	5 212 330 181,78
Solde des opérations réelles		589 495 840,11	

Opérations d'ordre de section à section

Total dépenses d'ordre	434 801 644,17	Total recettes d'ordre	15 445 700,55
Total (opérations réelles et d'ordre)	5 057 635 985,84	Total (opérations réelles et d'ordre)	5 227 775 882,33
002 Déficit antérieur reporté	0,00	002 Excédent antérieur reporté	192 360 812,07
		Cumul des recettes	5 420 136 694,40
Résultat de fonctionnement		Excédent :	362 500 708,56

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
Dépenses financières		Ressources propres d'origine externe	
10 Reversement de dotations	400 000,00	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	234 224 232,29
13 Subventions	147 420,72	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
16 Remboursement d'emprunt (hors crédit revolving)	121 442 829,45	27 Remboursements de prêts	390 125 494,92
16449 Crédit revolving	720 000 000,00		
		Autres ressources externes définitives	
26 Participations	7 183 147,00	20 Immobilisations incorporelles	4 048,81
27 Autres immobilisations financières	46 671 092,35	21 Immobilisations corporelles	1 997 082,13
		23 Immobilisations en cours	2 748 506,02
		26 Cessions de participations et créances rattachées	81 600,00
		13 (sauf 138) Subventions d'investissement	59 982 216,48
		Autres ressources externes non définitives	
Dépenses d'équipement		163 Emprunts obligataires	249 715 000,00
20 Immobilisations incorporelles	23 683 517,70	164 Emprunts auprès d'établissement de crédits (hors crédit revolving)	25 000 000,00
204 Subventions d'équipements versées	342 587 471,06	16449 Crédit revolving	720 000 000,00
21 Immobilisations corporelles	596 589 302,55	165 Dépôts et cautionnements reçus	68 195,46
23 Immobilisations en cours	548 511 588,05	168 Autres emprunts et dettes assimilées	147 685 347,12
		45 Opérations pour compte de tiers	2 072 610,25
45 Opérations pour compte de tiers	2 091 486,62		
Total dépenses réelles	2 409 307 855,50	Total recettes réelles	1 833 704 333,48
Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)			575 603 522,02

Opérations d'ordre à l'intérieur de la section

Total	154 539 667,14	Total	154 539 667,14
Opérations d'ordre de section à section			
Total	15 445 700,55	Total	434 801 644,17
Total (opérations réelles et d'ordre)	2 579 293 223,19	Total (opérations réelles et d'ordre)	2 423 045 644,79
D001 Résultat reporté n-1	85 811 171,63	R1068 Affectation n-1	117 851 647,19
Total dépenses d'investissement	2 665 104 394,82	Total recettes d'investissement	2 540 897 291,98
Solde d'exécution de la section d'investissement		Déficit :	124 207 102,84

Compte administratif 2009 du Département

en euros

Équilibre financier

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles et mixtes			
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014	1 292 897 663,11	Comptes 70, 73, 74, 75, 013	1 526 836 241,37
015 RMI	190 251 666,48	015 RMI	141 001 286,84
016 APA	124 936 833,19	016 APA	18 836 700,09
017 RSA	151 226 138,71	017 RSA	128 801 142,00
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	1 014 967,75
67 Charges exceptionnelles	3 081 075,22	77 Produits exceptionnels	6 156 806,73
68 Dotations aux provisions	0,00	78 Reprises sur provisions	0,00
Total dépenses réelles et mixtes	1 762 393 376,71	Total recettes réelles et mixtes	1 822 647 144,78
Solde des opérations réelles et mixtes		60 253 768,07	

Opérations d'ordre de section à section

Total des dépenses d'ordre	39 310 864,94	Total des recettes d'ordre	28 909 155,16
Total (opérations réelles et d'ordre)	1 801 704 241,65	Total (opérations réelles et d'ordre)	1 851 556 299,94
D002 Déficit antérieur reporté		R002 Excédent antérieur reporté	84 771 948,83
Total dépenses de fonctionnement	1 801 704 241,65	Total recettes de fonctionnement	1 936 328 248,77
Résultat de fonctionnement		Excédent :	134 624 007,12

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
ÉQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (invts. directs)	42 972 002,21		
Dépenses d'équipement		10 (sauf 1068) Fonds propres d'origine externe	9 331 577,62
20 Immobilisations incorporelles	1 269 565,70	20 Immobilisations incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 888 827,09	23 Immobilisations en cours	429 941,29
23 Immobilisations en cours	38 518 859,84	274 Remboursements de prêts	4 889,65
010 RMI	294 749,58	010 RMI	0,00
ÉQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX			
204 Subventions d'équipement versées	136 942 071,46	13 Subventions d'équipement reçues	67 029 436,00
		165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00
45 Travaux pour compte de tiers	3 227 224,92	45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	6 955 482,23
Dépenses financières			
165 Dépôts et cautionnements	0,00		
26 Participations	0,00		
27 Autres immobilisations financières	0,00		
10 Dotations et fonds divers	0,00		
Total dépenses réelles	183 141 298,59	Total recettes réelles	83 751 326,79
Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)		99 389 971,80	

Opérations d'ordre à l'intérieur de la section

Total	0,00	Total	0,00
Opérations d'ordre de section à section			
Total	28 909 155,16	Total	39 310 864,94
Total (opérations réelles et d'ordre)	212 050 453,75	Total (opérations réelles et d'ordre)	123 062 191,73
D001 Résultat reporté n-1	45 243 081,98	R1068 Affectation n-1	53 662 964,97
Total dépenses d'investissement	257 293 535,73	Total recettes d'investissement	176 725 156,70
Solde d'exécution de la section d'investissement		Déficit :	
			80 568 379,03

Principaux ratios financiers de la collectivité parisienne (Ville et Département)

	Compte administratif 2004	Compte administratif 2005	Compte administratif 2006	Compte administratif 2007	Compte administratif 2008	Compte administratif 2009
1 . Taux d'épargne nette						
Épargne nette / Recettes réelles de fonctionnement	8,3%	8,9%	9,2%	10,3%	4,3%	5,8%
<i>Mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive</i>						
2 . Indicateurs d'endettement						
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	20,8%	27,8%	31,8%	35,5%	39,5%	39,1%
Encours de la dette en capital / Épargne brute	1,9	2,3	2,7	3,1	5,9	5,1
<i>Nombre d'années nécessaires au remboursement du capital de la dette</i>						
Encours de dette / Population (en euros)	516,3	720,9	859,2	992,8	1082,9	1156,0
3 . Indicateur de rigidité des charges de structure						
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement	31,5%	31,0%	30,6%	31,0%	32,8%	31,2%
<i>Mesure la marge de manœuvre en termes de réduction des dépenses</i>						
4 . Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (Ville uniquement)						
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP) / Potentiel fiscal 4 taxes	60,1%	59,2%	58,3%	58,0%	57,4%	57,0%
<i>Mesure la marge de manœuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit)</i>						
5 . Effort fiscal (Ville uniquement)						
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB) / Potentiel fiscal 3 taxes	49,5%	49,1%	48,6%	48,3%	48,1%	47,9%
<i>Mesure la marge de manœuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit)</i>						

Lexique d'analyse financière

Recettes courantes de fonctionnement

Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels. Elles comprennent notamment les impôts et taxes, les dotations et participations versées par l'État et les collectivités locales, les redevances et les prestations de service.

Charges de gestion courante

Total des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles. Elles sont notamment composées des charges de personnel, des charges à caractère général, des subventions et des participations.

Épargne de gestion

Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante.

Épargne brute

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle prend en compte les soldes financiers et exceptionnels. L'épargne brute représente les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette.

Remboursements d'emprunt

Montant de l'annuité de remboursements d'emprunt, comprenant éventuellement une baisse du plafond d'emprunts crédit revolving.

Épargne nette

Différence entre l'épargne brute et les remboursements d'emprunt. Une épargne nette positive indique que la collectivité est à même de rembourser le capital de sa dette exclusivement par l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur ses dépenses de fonctionnement. Une épargne nette négative indique que la collectivité doit affecter une partie de ses recettes d'investissement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

Recettes réelles d'investissement

Total des recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, emprunt et crédit revolving. Elles sont notamment composées du FCTVA, des amendes de police et des remboursements des prêts accordés par la collectivité.

Crédit revolving

Emprunt utilisé dans le cadre de la gestion active de la dette. Le crédit revolving n'est mobilisé qu'en cas d'insuffisance de trésorerie et n'occasionne des charges financières que s'il est mobilisé, contrairement aux emprunts classiques.

Capacité de financement des investissements

Total de l'épargne nette et des recettes réelles d'investissement. Elle correspond au montant total disponible pour financer les dépenses réelles d'investissement, après remboursement d'emprunt.

Dépenses réelles d'investissement

Total des dépenses d'investissement, c'est-à-dire des crédits de paiement mandatés, hors mouvements d'ordre et hors remboursements d'emprunt. Elles comprennent notamment les dépenses liées aux acquisitions, les charges de travaux et les prêts accordés par la collectivité.

Besoin de financement des investissements

Différence entre les dépenses réelles d'investissement et la capacité de financement des investissements. Il correspond au solde des dépenses réelles d'investissement qui ne peut être financé que par l'emprunt et le fonds de roulement. Au budget primitif, le besoin de financement des investissements est financé exclusivement par l'emprunt, sauf reprise par anticipation du fonds de roulement n-1.

Fonds de roulement

Total de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du solde de la section de fonctionnement n-1 et du solde de la section d'investissement n-1. Il est égal au solde des résultats des exercices antérieurs.

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA a pour objet le remboursement par l'État de la TVA acquittée par les collectivités sur une partie de leurs dépenses d'investissement. Jusqu'en 2009 la compensation intervenait avec deux années de décalage : le FCTVA de l'année n correspondait aux dépenses réelles d'investissement de l'année n-2. En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de relance de l'économie, l'État a versé aux collectivités locales de façon anticipée le montant correspondant aux dépenses d'investissement effectuées en 2008 dans la mesure où celles-ci atteignaient à minima le seuil fixé par convention à la moyenne des dépenses réelles d'équipement constatées sur les quatre exercices antérieurs. Ainsi la collectivité parisienne a perçu en 2009 un double versement de FCTVA correspondant aux dépenses effectuées en 2007 et 2008.

Fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF)

Le FSRIF a pour but d'atténuer les disparités en matière de bases fiscales entre les communes de la Région Île-de-France et d'améliorer ainsi les conditions de vie dans les collectivités les plus défavorisées. Il est alimenté par prélèvement sur les ressources fiscales des communes les mieux dotées.

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES FINANCES

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur